

Amtico Entryway

Garantie commerciale

ENT-WC-20250114-01-FR

Garantie de 10 ans en usage commercial

Amtico International (ci-après dénommée la société) garantit par la présente que, dans le cas où le tapis d'entrée Amtico Entryway fourni à l'acheteur initial dans le cadre de cet accord nécessiterait un remplacement en raison d'une « usure » due à un trafic piétonnier normal dans les dix ans suivant la date d'achat, le tapis sera réparé ou remplacé par un matériau identique ou similaire sans frais. Par « usure », on entend la perte de plus de 10 % en poids de la fibre du velours.

Cette garantie est soumise aux conditions suivantes :

1. Le tapis doit avoir été installé professionnellement, soit par un installateur/revendeur agréé, soit par un autre installateur compétent, conformément aux recommandations contenues dans les informations techniques, y compris l'utilisation des colles recommandées, consultables sur notre site web www.amtico.fr
2. Le tapis doit avoir été régulièrement entretenu, en utilisant les produits recommandés et en suivant nos directives en vigueur.
3. Des précautions doivent avoir été prises pour éviter le poinçonnement dû à des charges ponctuelles lourdes et les éraflures de surface excessives.

Cette garantie n'est valable que si le tapis a été correctement installé avec l'adhésif approuvé et utilisé dans un environnement intérieur normal. De plus, cette garantie ne couvre pas; la détérioration de l'apparence du tapis; les dommages au tapis ou; l'échec de l'installation du tapis qui n'est pas dû à un défaut de fabrication. À titre d'exemple, sans s'y limiter, cette garantie ne couvre pas : déchirures, coupures, fils tirés, brûlures, écrasement de fibres ou variations de teinte, différences de lots de teinture, exposition excessive du tapis au soleil, ou tout autre usure ou dommage résultant de; une utilisation anormale ou abusive; l'utilisation d'équipements sportifs (par exemple, patins à roulettes, chaussures de golf, chaussures de ski, etc.); des roulettes de chaise inadaptées; l'utilisation de produits de nettoyage ou méthodes d'entretien inappropriés, ou; une installation ou un entretien ne respectant pas strictement les procédures recommandées par Amtico.

En cas improbable de réclamation dans le cadre de cette garantie, adressez-vous au service technique, Amtico International SAS 36 Avenue Hoche 75008 Paris, France ou contactez-nous au +33 (0) 1 55 38 95 70, info@amtico.fr Si après une analyse par nos services techniques, il est démontré que le sol a été installé et entretenu conformément aux spécifications, Amtico International fournira un matériau de remplacement identique ou similaire sans frais.

Cette garantie est la seule accordée à l'utilisateur par la société et ne garantit pas que le tapis d'entrée Amtico fourni est adapté à un usage ou objectif particulier. Il incombe à l'utilisateur ou à ses représentants de s'assurer que l'usage du tapis d'entrée Amtico est approprié.

Les garanties Amtico sont uniquement valables lorsque les colles utilisées sont préconisées par Amtico.



10YR COMMERCIAL
WARRANTY